



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX D'AQTA 15 septembre 2022

GENERALITES

La Vigie a participé le 15 septembre à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la communauté de Commune Auray Quiberon Terre Atlantique, présidée par M. Riguideu (maire d'Erdeven, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires, en présence de Mme Masson (Maire d'Auray) Vice-présidente déléguée à la gestion des déchets et la valorisation des ressources, de M. Gastine (maire de Sainte Anne d'Auray) Vice-Président délégué à l'eau potable et à l'assainissement collectif, de Mme Audic (Adjointe à Crach) Vice-présidente déléguée à l'assainissement non collectif, à la biodiversité et à l'accueil des gens du voyage.

Les services techniques d'AQTA étaient représentés par M. Catalogne (DGA Environnement et ingénierie technique, Mm Baniel Responsable du service Prévention et Valorisation des déchets et Mme Manceau Directrice du cycle de l'eau.

Au programme de cette séance 3 dossiers :

- Présentation du compte-rendu d'activité 2021 de la station de carburant de Kerisper,
- Présentation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés,
- Présentation des Rapports annuels 2021 sur le Prix et la Qualité des services publics (RPQS) de l'Eau potable et de l'Assainissement et des Rapports annuels d'Activités 2021 des Délégués (RAD) sur les services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

De manière générale La Vigie a regretté que les nombreux documents envoyés soient marqués par une absence d'analyse.

Présentation du compte-rendu d'activité 2021 de la station de carburant de Kerisper

Depuis le 1er juin 2018 AQTA a confié à la Compagnie des Ports du Morbihan (CPM) la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement en carburant détaxés de Saint Philibert. La clientèle est composée de pêcheurs, d'ostréiculteurs mais aussi de loueurs de bateaux ainsi que des bateaux de service et de sécurité tels que SNSM. En 2021 ce sont 181 132 litres de SP 98 (+ 4% par rapport à 2020) et 37 589 litres de Gazole Pêche (GOP) (-4% par rapport à 2020) qui ont été vendus en 2021, les professionnels se faisant livrer le GOP par camion. Fin 2021 AQTA a décidé de transférer également la gestion de la cale de Kerisper à la CPM.

La Vigie a demandé des précisions sur:

- l' écart entre le nombre de dossiers clients (200) et le nombre réel de clients (10 clients GOP et 96 clients SP 98) ;



- Les conditions de contrôle de la distribution, des adhérents de l'association ayant observé le remplissage de bidon d'essence placés dans le coffre de voitures particulières.
(Réponse en attente)

Concernant le transfert de la gestion de la cale à la CPM, La Vigie a indiqué que si elle n'est pas opposée à la desserte des îles pour des raisons de continuité de service public (Services départementale d'incendie et de secours SDIS, évacuation des déchets) elle ne trouve pas pertinent d'assurer dans les conditions actuelles d'autres trafics au départ de la cale de Kérisper au regard des risques environnementaux encourus.

Avec les 5 autres associations locales (Association pour la Protection de la Rivière de Crach, l'Association des Plaisanciers de La Trinité sur mer, l'Association des Riverains de Kernivilit Les Amis du Passage) elle est en attente d'une date pour une nouvelle réunion sur ce sujet avec les Elus d'Aqta.

- M. Riguidel, Président de la Commission prend note de ce rappel.

Présentation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Remarques préliminaires

Pour La Vigie le document aurait mérité d'être complété par des comparaisons par rapport aux années précédentes pour faciliter le travail d'analyse.

Résultats 2021

Les résultats ne sont pas bons puisqu'en 2021 le volume de déchets produits par habitant est en forte augmentation avec 810 kg, très loin des objectifs envisagés (612 kg/an en 2030) et en forte augmentation par rapport à 2020 (730,3 kg/h), année atypique marquée par la Covid et surtout par rapport à 2019 (772,2 kg/h).

A partir des éléments qu'elle collecte depuis plusieurs années La Vigie observe :

- Une forte augmentation des déchetteries (498 kg/h) soit 34 kg de plus qu'en 2019
- « Ordures Ménagères Résiduelles » et « papiers » stables par rapport à 2019 / Verre en très forte augmentation
- Le poids très fort du tourisme (+ 10737 équivalents habitant en 2021, + 6975 en 2020 et +10595 en 2019) :
 - Corrigé de ces données saisonnières le volume des déchets de collecte baisse de 26,7 kg avec 285,6 kg par habitant contre 312,3, ce qui n'est pas neutre.
 - Si des subventions ou compensation, sont attribuées en fonction des résultats par habitant, il convient de prendre en compte cette



présence touristique qui augmente la population du territoire de 10%

Pour La Vigie 4 axes d'améliorations potentielles sont à privilégier :

➤ Les déchèteries

Une étude spécifique Déchetterie devrait être initiée « qui l'utilise, combien de fois, pourquoi, pour qui particuliers ou professionnels.) Les apports des professionnels devraient être séparés de ceux des particuliers avec la mise en place de cartes d'accès comme cela se fait dans de nombreuses communautés de communes

- Les actions à destination des résidents qu'ils soient à l'année ou secondaire
- Les actions relevant du secteur du tourisme
 - Pour les touristes
 - Pour les professionnels (campings, restaurations, hôtellerie, centre de vacances.
- la mise en place d'une tarification incitative qui pourrait également contribuer à la réduction des tonnages.

En réponse Mme Masson apporte les précisions suivantes :

- S'agissant des documents, les services s'engagent à les améliorer pour l'année prochaine. Par ailleurs, les rencontres prévues une fois par trimestre avec les associations devraient permettre de mieux approfondir les sujets ;
- Concernant les déchetteries l'objectif est de mettre en place un contrôle d'accès mais cela n'est pas possible pour l'instant car il faut que toutes les installations permettent à ceux qui seraient refusés d'opérer un demi-tour ce qui n'est pas le cas partout ;
- Un travail sur les déchetteries est à conduire : par exemple, il y a 4 fois plus de tout venant qu'ailleurs ;
- Il est clair que les apports des professionnels sont importants d'autant que certains, non acceptés sur leur communauté de communes, viennent déposer sur les déchetteries d'AQTA. (de Lorient par exemple).
- Le déploiement de la collecte séparée (Extension des consignes de tri et biodéchets) prévue à partir de janvier 2023 devrait permettre de sensibiliser résidents à l'année et résidents secondaires à la réduction des déchets. Pour préparer ce déploiement, AQTA est accompagnée par un prestataire, le cabinet « voix publique ». Dès septembre, grâce à une enquête en porte à porte avant la distribution des nouveaux bacs, AQTA souhaite réaliser un diagnostic, un recensement des besoins de chacun pour mieux les accompagner dans ces nouveaux gestes.
- S'agissant du tourisme, des actions de sensibilisation ont été entreprises dans certains campings.
- S'agissant de la redevance incitative des études vont être lancées mais pour l'instant AQTA est focalisée sur 3 points : le déploiement de l'extension des consignes de tri et la collecte des biodéchets, le travail à conduire sur les déchèteries et la réforme de la redevance spéciale pour les professionnels.
- La redevance incitative



Les coûts et financements

La Vigie observe un solde positif de 3,4 M€ en 2021, (20,9 M€ de recettes pour 17,5 M€ de dépenses) qui s'ajoutent aux 1,6 M€ de 2020, 2,2 M€ de 2019 et 1,6 M€ de 2018).

Pourtant la taxe d'enlèvement des ordures est en très forte augmentation cette année. En l'absence de budget annexe il ne faudrait pas que toutes ces sommes soient absorbées par le budget principal d'AQTA.

Concernant la redevance spéciale (703 523 €), rapportée au coût du traitement (4 914 446 €) celle-ci représente 14,31% des recettes contre 15,26% en 2019. Cette baisse semble anormale compte tenu du volume de déchet en forte augmentation. La Vigie s'interroge sur un transfert de charge sur les particuliers.

Points positifs les recettes des déchetteries avec 635 000€ de recettes contre 300 000€ en 2019 et 234 000€ en 2020.

En réponse M. Riguidel et Mme Masson apportent les précisions suivantes :

- *L'augmentation est justifiée par la mise en place des nouvelles conditions de collectes imposées par la loi pour 2023, l'augmentation du coût des traitements des déchets et le renouvellement de l'incinérateur. Par ailleurs des investissements pris sur le budget général ont été réalisés dans le domaine des déchets.*
- *Un budget annexe « déchets » devraient être mis en place en 2023*

Pour La Vigie comme pour d'autres intervenants, au regard du montant des investissements à réaliser, il serait dommage que le premier « budget annexe » présenté par AQTA soit déficitaire en fin d'année après tant d'années de solde positif.

- *Une tarification pour les professionnels a été mise en place. Si elle ne couvre pas les frais réels c'est déjà un plus ;*
- *La redevance spéciale destinée aux professionnels va être revue. La distribution de nouveaux bacs « pucés » permettra de mieux contrôler les volumes enlevés*

Présentation des Rapports annuels 2021 sur le Prix et les Services publics (RPOS) de l'Eau potable et de l'Assainissement et des Rapports annuels d'Activités 2021 des Délégués (RAD) sur les services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique a en charge d'assurer la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis la distribution de l'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.

En ce qui concerne l'exploitation des services, AQTA assure les compétences « distribution d'eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif ».



Distribution d'eau potable 2 contrats confiés :

- à la société SAUR France, par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1er janvier 2007, pour une durée de 15 ans, sur 23 communes (échéance au 31/12/2021).
- à la société STGS sur la commune de Pluvigner, par un contrat d'affermage qui est entré en application le 1er janvier 2008 pour une durée de 14 ans (échéance au 31/12/2021).

Assainissement collectif

- L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau contrat de concession assainissement avec Veolia.

Assainissement non collectif

- Assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

C'est la deuxième année que La Vigie se plonge dans ce rapport. Sa lecture et son analyse ne sont pas faciles tant les documents et les indicateurs sont nombreux. La Vigie a tout d'abord quelques questionnements d'ordre général :

- Comment les élus peuvent-ils se prononcer en séance sur un tel rapport sans une synthèse claire tant les interrogations sont nombreuses à l'analyse des documents fournis (rapport RQPS, rapport de la SAUR, rapport STGS) et non fournis (rapport Eau du Morbihan) mais pourtant essentiels car on y retrouve les volumes livrés et les prix de vente de l'eau à la SAUR et à STGS par le fournisseur d'eau) ?
- Comment s'effectue au niveau d'AQTA les contrôles des données et éléments fournis par les délégataires ?
 - volume introduit dans le réseau (une des données considérée comme l'un des chiffres clefs point 2-1 du rapport) faux depuis plusieurs années
 - incohérences tant sur les volumes que sur les montants financiers. (Eau du Morbihan livre 5 605 155 m3 à la SAUR pour 5 936 155 m3 dans le rapport AQTA Au total Eau du Morbihan fournit 6 262 096 m3 alors que les volumes achetés en gros sont indiqués à 6 577 009 m3 soit 500 000 m3 d'écart)
- Quels contrôles sont exercés par AQTA sur les flux financiers entre SAUR et Eau du Morbihan, STGS et Eau du Morbihan, STGS et SAUR.
 - Dans les comptes de STGS, l'achat de l'eau représente 398 514 € alors que Eau du Morbihan lui en a vendu pour 339 600 €. Pour SAUR l'achat d'eau représente 3 815 900 € alors qu' Eau du Morbihan ne lui en a vendu que pour 3 582 452 €. C'est tout de même un écart de près de 300 000€ !!

En réponse M. Riguidel et Gastine et les services techniques d'AQTA précisent que :

- Outre la présente commission les documents sont examinés par la Commission Environnement d'AQTA ;
- une synthèse identique à celle projetée ce jour est adressée aux élus ;
- Pour élaborer le RQPS les services se basent sur les documents et les données fournis par les délégataires.



- *Le rapprochement avec le rapport de « Eau du Morbihan » n'est pas fait mais les chiffres vont être vérifiés et une réponse sera apportée dès que possible.*

Pour la suite du document les réponses apportées par AQTA sont en italique

Volumes 2021

La Vigie observe une forte augmentation des volumes consommés principalement liés au tourisme. Elle souhaiterait que des actions soient entreprises par AQTA pour sensibiliser Les habitants du territoire ainsi que les professionnels du tourisme et les touristes afin qu'ils diminuent leur consommation.

Qualité du réseau

- La qualité du réseau semble se dégrader (94 fuites en 2019, 140 en 2020 et 187 en 2021). Comment sont décidés les investissements sur le réseau ?
- *Les travaux sont décidés par AQTA sur proposition du gestionnaire qui connaît bien les points de faiblesses du réseau. Par ailleurs lorsque des travaux d'assainissement sont réalisés, les conduites d'alimentation en eau potables sont également changées afin de tout faire en une seule fois et de repartir sur du neuf.*
 - *En 2021, 3 850 000 € d'investissement ont été budgétés. La programmation des travaux a également été établie avec les communes et ce sont 16,027 km linéaires (dont 3 km d'extension) qui ont été posés pour renouvellement, ou renforcement). (sur 1623 km de réseau et contre 5,7 km en 2020).*

Rendement du réseau

- Le rendement du réseau est affiché à 88,75% , mais ce sont tout de même près de 740 000 m3 qui partent on ne sait où ? quels objectifs sont donnés dans le contrat à la SAUR pour améliorer cet indicateur ?
- *Avec 88,75 % le réseau d'AQTA peut être considéré comme est un bon réseau puisque le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable est évalué à près de 80%.*

Qualité de l'eau distribuée

Au total 218 échantillons ont été analysés sur le réseau de distribution pour un taux de conformité de 100 %.

Prix de l'eau et gros consommateurs

L'eau est un bien rare et pourtant sur AQTA plus on consomme, moins cher est le m3 . Cette orientation pourrait être acceptable s'il s'agissait d'aider l'industrie. Mais sur les 39 gros consommateurs (+ de 6 000m3 / An et + 8,45% par rapport à 2020) on compte 21 établissements du secteur touristique ou loisir :14 campings, 4 hôtels/ thalasso ou maison de vacances, 2 ports , l'école nationale de voile et le golf.



Le prix de « gros » qui leur est appliqué fait que le touriste paie son m³ d'eau moins cher que le résident. (Pour exemple Camping la Grande Métairie 0.95 € le m³ (+ de 30 136 m³), camping Plijadur (10 288 m³) 0,97 et le consommateur « lambda » 1,45 m³ (tout cela hors taxe)

- Le touriste doit payer son eau au même prix que le résident à l'année ou secondaire Pourquoi ne pas concevoir un prix plus faible pour ce qui relève de l'industrie, les gros consommateurs dans le domaine du loisir ne devant pas bénéficier de prix avantageux. Que compte faire AQTA pour modifier cela ?
- *Il n'est pas possible de différencier les prix en fonction du secteur d'activités*
- *Le tourisme représente 10 à 15 % du PIB et il convient de ne pas déséquilibrer son modèle économique ;*
- *Des solutions sont en cours d'élaboration pour réduire la consommation d'eau potable pour certaines activités comme le golf. Ainsi le golf de St Laurent devrait réutiliser des eaux retraitées de la station d'épuration.*

Eléments financiers

Les éléments financiers sont incompréhensibles. Dans les tableaux en recettes figurent les ventes d'eau, l'achat de l'eau n'apparaît pas dans les charges .

- Pour avoir une vision claire il faudrait un bilan financier global « volet AQTA+ volet concessionnaire » .
- D'où le premier questionnement de La Vigie : comment AQTA contrôle tout cela.

Autre remarque le concessionnaire facture 0,10 € le m³ acheté à Eau du Morbihan. Qu'est ce qui justifie ce montant (part P des dispositions financières) ? En rapport au volume acheté cela représente tout de même 560 000 €.

- *Cela va changer à partir de cette année. En effet désormais c'est AQTA qui achète directement l'eau.*
- *Pas de réponse sur les 0,10 c/ m³.*

SERVICE PUBLICQUE DE L'ASSAINISSEMENT

Rappel de quelques données d'ordre générale:

- La capacité épuratoire globale est de 240 300 équivalents habitants (pour une population INSEE de 89 923 habitants et une population DGF (avec résidents secondaires de 115 073 habitants)
- 59 507 abonnés au service d'assainissement collectif ce qui représente 69,93% de taux de desserte
- 3 232 contrôles de branchement ont été effectués en 2021 - 627 branchements ont dû être mis en conformité ;



- 15 stations d'épuration (STEP) avec pour la plupart une problématique d'intrusions d'eaux parasites lors d'épisode pluvieux qui semblent particulièrement importantes sur les réseaux situés en amont des STEP.
- Les équipements de la station de Ploemel ne permettent pas de respecter les normes réglementaires de rejet. A terme le bassin de collecte de la station de Ploemel sera raccordé sur la station de Carnac.
- Sur une longueur de 894 km de réseau 59,4 km ont été renouvelés de 2016 à 2020. En 2021 le réseau s'est étendu de 9,1 km et les réhabilitations renouvellement représentent 20,8 km.

Facturation

Pour La Vigie, la facturation par m3 est identique pour tous quelque soit le volume d'eau consommé Gros consommateur et consommateur « lambda » sont donc logés à la même enseigne ce qui est un point positif. En revanche, pour La Vigie il n'est pas normal d'avoir des prix différents pour la part AQTA selon les communes

Le montant €TTC de la redevance assainissement pour 120 m3 est de :

	Autres communes	Plumergat	Landevant	Landaul	Camors	Pluvigner	Carnac/La Trinité
part fermier							
abonnement	49	49	49	49	49	49	49
redevance	129,6	129,6	129,6	129,6	129,6	129,6	129,6
part collectivité							
abonnement	52,25	52,29	52,25	52,25	35,5	52,25	78,5
redevance	99,84	80,88	92,88	93,12	42,6	93,12	117,72
Tiers							
Redevance modernisation des réseaux	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
Total Assainissement	348,69	329,77	341,73	341,97	274,7	341,97	392,82

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transfert et traitement) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de l'agence de l'eau, et la TVA.

- Pour La Vigie, cette convergence doit être rapide dans le temps puisqu'il n'y a pas de différenciation de service. Qu'envisage AQTA sur cette problématique ?
- Il serait également judicieux de connaître les entreprises qui ne sont pas facturées aux volumes d'eau consommés (donc celles qui disposent d'un compteur d'eau « assainissement » comme notamment à la CPM qui voit 75 % de son eau partir dans la nature. Qui paie pour ces eaux perdues. Un autre intervenant signale également la SAUR qui utilise de l'eau potable pour nettoyer ses installations



- *Cette différenciation des tarifs est un choix politique d'AQTA. L'augmentation de la facture aurait été trop importante pour les habitants de certaines communes*
- *Pas de réponse sur le second point*

Mesures mises en œuvre en cas d'incidents

Le 02/08/2022 la station d'épuration de Carnac s'est trouvée saturée et 240 000 litres d'eaux usées, non traitées, contenant des matières solides ont été, directement rejetées dans la mer (site de rejet des effluents au sud de la pointe Churchill, en baie de Quiberon). Ce dysfonctionnement a entraîné des alertes de niveau 0 du réseau REMI le 3 août 2022 (Réseau de surveillance microbiologique des coquillages marins exploités) de la DDTM et une dégradation temporaire de la qualité sanitaire de A en B pour les coquillages de la baie de Quiberon. Et rien pour informer les baigneurs et pêcheurs à pied qui sont pourtant nombreux dans cette zone.

- *La Vigie ainsi que le représentant d'Eaux et Rivières de Bretagne ont souhaité avoir des précisions sur l'information à destination des pêcheurs à pied et des touristes. Quelles procédures sont mises en place dans de tels cas ? Les maires concernés, en charge de prendre les arrêtés d'interdiction de baignade ont-ils été avisés ?*
- *Un rapport de synthèse sur les causes et conséquences de ce dysfonctionnement est en cours de réalisation par Veolia le prestataire assainissement ;*
- *Veolia a informé les services de la Préfecture de ce dysfonctionnement et c'est à eux de répercuter l'information.*
- *Dans le cas présent, des analyses ont été faites par l'ARS 12h après l'incident et elles ne montraient aucune pollution.*

Les associations présentes non satisfaites de ces réponses vont approfondir ce sujet.

Il est difficile de résumer en quelques lignes une réunion qui a duré plus de 4h.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignement ou pour nous faire part de vos avis et suggestions.